DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre 2024 à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 04/12/2024.

Nombre de Conseillers en exercice: 29

<u>Étaient présents</u>: DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, BUSCATO Thierry, GRIMAL Alexandre, ASTEGNO Victoria.

<u>Avaient donné pouvoir:</u> LAIGNELET Anne à ROQUES Patrick, GEROMEL Bastien à DENOUVION Victor, FLANDRIN-VAISSIERES Cynthia à BUSCATO Thierry.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 26 Votants : 29 Pour : 29 Contre :

:

Abstention

<u>OBJET</u> : DÉLIBÉRATION N° 2024-176 - BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNE : DÉCISION MODIFICATIVE N°04

Compte tenu de l'état d'avancement des opérations budgétaires du budget principal, Mme FEZZANI, rapporteure, propose de procéder à des réajustements de crédits.

Il est donc proposé au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

DM04							
Fonctionnement							
Chapitre/Article	Libellé		Service gestionnaire	Dépenses	Recettes		
011/6064	Fournitures administratives		1 AG	+ 356.00€			
042/7811	Reprises amortissements immobilisations incorporelles corporelles	sur des et	1 AG		+ 356 €		
		+ 356.00 €	+ 356.00 €				

DM04							
Investissement							
Opération ou chapitre/article	Libellé	Service gestionnaire	Dépenses	Recettes			
280	Informatique Mairie	1 AG	- 356.00€				
432	École élémentaire Jean de La Fontaine	1 AG	+5000.00€				
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 AG		+ 2 087 350.00€			
040/28188	Autres immobilisations corporelles	1 AG	+356.00€				
	Tota	+5000.00€	+2 087 350.00€				
	Équilib	+ 2 082 350.00€					

Les mouvements budgétaires effectués tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement résultent de lignes budgétaires bénéficiant de crédits non utilisés qui ont été réaffectées à des postes de dépenses qui le nécessitent.

Les mouvements budgétaires visibles aux chapitres 042 et 040 correspondent à des écritures entre section (040 et 042).

L'inscription budgétaire figurant au chapitre 024 « Produits des cessions d'immobilisations » correspond à deux cessions au profit de la société SNCF Réseau dans le cadre des AFNT (Aménagements Ferroviaires au Nord de Toulouse).

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

APPROUVE la décision modificative n°04 du budget primitif 2024 de la commune de Saint-Jory.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS. Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme au registre.

Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-

Publié le: 1 9 DEC. 2024

DELMAS